



TUTO

COMMENT PAYER MA FACTURE REOMI

3 SOLUTIONS DE PAIEMENT POUR RÉGLER VOTRE FACTURE *

1

CHEZ UN BURALISTE AGRÉÉ



En espèces
(maximum 300€)

ou



En carte bancaire

[Retrouvez la liste ici](#)

2

PAR TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT



En chèque,
à l'ordre du Trésor Public

ou

avec un RIB

dater + signer le bordereau
Envoyez-le non plié,
sans agrafe/trombone.

3

SUR LE PORTAIL WEB DÉCHETS



En carte bancaire,
via votre espace personnel,
rubrique « Mes factures »,
puis « Régler »

[Retrouvez le tuto détaillé ici](#)

COUPON À DÉCOUPER ET À ENVOYER SI VOUS SOUHAITEZ PAYER EN TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT

1/2

Montant en euros

87,94 €



Datez, signez et envoyez
le TIP sous pli affranchi
dans l'enveloppe jointe

Pensez à joindre un RIB
pour votre premier
paiement.

###

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE ET LIEU

SIGNATURE

Joindre un relevé d'identité bancaire

M DUJARDIN GILBERT
1 RTE D HAZEBROUCK
59114 ST SYLVESTRE CAPPEL

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA05941801700230022006445023
ICS : FR81ZZZ658443

Références : **2023-0022-23002200000000** Montant : 87,94 €
Créancier : Communauté de Communes Flandre Intérieure

CENTRE D' ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

59885 LILLE CEDEX 9

01245896632 M DUPONT Pierrick

941133000175 83190023002200644500594184906706

8794

* La mensualisation par prélèvement automatique sera instaurée à compter de 2024, nous communiquerons sur les modalités en septembre.